



Compte rendu du CE du 18 juin à Limoges

Première fois depuis l'existence du pôle que les élus peuvent se rendre à Limoges. Contrairement à d'autres pôles où les réunions se délocalisent à tour de rôle, dans notre pôle, le gouverneur préfère siéger dans son royaume bordelais. Ils doivent donc cette faveur exceptionnelle à la foire internationale du vin de Bordeaux qui rend les possibilités d'hébergement très difficiles dans la capitale polaire.

Un CE avec un tout petit ordre du jour, mais dense dans certains échanges.

Avenir :

Après le préalable habituel de la CGT, Gérard Vallès nous fait un rappel motivant sur la situation de l'entreprise :

Economies demandées par la Tutelle + rentrées publicitaires en diminution = attendez-vous à ce que la situation difficile dans laquelle on se trouve continue, d'autant plus que le plan de départs volontaires tarde à venir. Attention, entendez bien : « plan de départs volontaires », et non pas « plan de départ volontaire à la retraite ». La direction n'a semble-t-il pas tranché entre un plan de départ identique au précédent et un plan concernant une plus grande partie du personnel.

Puis la direction est interpellée sur les demandes du mois dernier, notamment concernant le détail de l'activité de chacune des antennes. SUD souhaite que le CE soit plus précisément informé sur les PAE, sur les sorties du CCR, des DSN, sur la répartition par antenne de l'activité. En bataillant tous pour cet objectif, on devrait pouvoir à terme pointer l'activité réelle des différents sites. L'activité, l'emploi, c'est bien là le nerf de la guerre. La filière est en mesure de nous présenter un plan de charge. Alors pourquoi cela n'est-il toujours pas fait pour les antennes du pôle ? Encore un dossier à tenir fermement par la bride pour ne pas le laisser mort né.

Fonctionnogramme :

Les élus abordent alors le point sur le fonctionnogramme et les mouvements de salariés suite au « COCA de mai ». Attention, entendez bien : « fonctionnogramme ». Une invention made in France Télévisions. Ni fonctionnogramme, ni organigramme. Le fonctionnogramme oublie d'indiquer toutes les fonctions, l'ensemble des niveaux de qualifications (c'est pour préserver la confidentialité nous dit sans rire Bruno Girault), et les liens hiérarchiques. Le fonctionnogramme ou comment perdre en transparence, en compréhension et en efficacité. Mais n'était-ce pas le but escompté ?

Les élus pointent au moins 35 postes gelés sur le fonctionnogramme. La direction les garde bien au frigo ce qui lui permet de substantielles économies (un ETP équivaut environ à 70 000 € - donc un emploi non pourvu en CDI, ni remplacé par un CDD = autant d'économie budgétaire).

Les élus constatent aussi qu'au niveau du pôle, une nouvelle fonction est apparue, avec un nom : celui du chef de centre de Limoges à qui le pôle ajoute la fonction de « chargé de missions ». Rappelons que dans la nouvelle organisation, le chef de centre s'occupe déjà des portes, du mobilier, du ménage, du gardiennage, des espaces verts, des poubelles, qu'il est président du CHSCT, et accessoirement, qu'il est chef de service technique, maintenance et informatique.

La direction nie qu'il s'agisse là d'un changement de structure. Pourtant, nous avons cherché et n'avons trouvé aucun chargé de mission dans les fonctionnements précédents.

« C'est un oubli », nous dit Gérard Vallès, lui aussi, sans rire !

Ah, il a sans doute aussi oublié aussi de remettre dans le fonctionnogramme tous les postes d'opérationnels qui manquent sur le pôle !

Question oubli, la filière, jamais en reste pour faire bande à part, n'indique même plus les postes vacants. Ses postes disparaissent dans le vide sidéral, obligeant les élus à un pointage digne de Sherlock Holmes pour ne pas perdre leur trace (et donc de potentielles embauches).

Enfin, à la rubrique mauvaise foi, Bruno Girault gagne le pompon, lorsqu'on évoque le poste gelé depuis au moins 4 ans d'un cadreur de Toulouse. Bruno Girault ne trouve pas correct que plusieurs OPV CDD de Toulouse aient lancé une procédure aux prud'hommes, alors que la direction met enfin ce poste en consultation. Faudrait-il dire en plus « merci patron » à cette direction qui a supprimé peu à peu les postes de cadres, sans se soucier des CDD, dont certains s'approchent de la retraite ? Pourquoi n'a-t-elle pas dégelé son emploi avant la loi de Sarko qui va pénaliser les recours des CDD aux prud'hommes après le 18 juin ? Se rappelle-t-elle que la dernière embauche d'un OPV CDD à Toulouse remonte à une quinzaine d'années ? La palme du DRH gonflé revient bien à celui de notre pôle !

Accord d'entreprise :

On aborde ensuite un point sur le nouvel accord d'entreprise. Le secrétaire du CE, dont l'organisation syndicale a signé ce texte, souhaite préciser certains points concernant le temps de travail et les classifications. Effectivement, des interprétations seront possibles, des positionnements aléatoires et inéquitables, et c'est là tout le débat au CE, surréaliste, à peine 3 semaines après la signature du texte.

Nous obtenons quelques infos sur le processus de transposition : sur le pôle Sud ouest, la direction a choisi de faire remettre en mains propres leur avenant à chacun des salariés, soit par la RH, soit par le chef de service. Seuls les salariés absents longtemps (maternité, maladie) auront leur avenant par voie postale, avec accusé de réception. Les salariés auront alors un mois pour contester leur positionnement. La direction souhaite qu'au 15 novembre, tout le processus de transposition soit terminé.... L'espoir fait vivre paraît-il.

Au sujet des salariés actuellement en B21-1 dont certains allaient se voir intégrer la prime de sujétion et pas d'autres : devant l'émoi suscité par cette inégalité de traitement, la direction semble revenir sur sa position, mais pour le moment rien n'est écrit. Il y aurait une «fenêtre de tir» nous dit BG, qui permettrait aux salariés en B21-1 ne touchant pas la prime, de se porter candidat à son obtention. Surveillez bien vos mails cet été, au cas où la fenêtre s'ouvrirait au moment le moins opportun, quand vous aurez les doigts de pied en éventail sur la plage par exemple. Pour rappel, l'intégration de cette prime de sujétion pour les PTA, vous rendrait redevable d'une heure supplémentaire non payée. Mais Bruno Girault nous assure qu'il n'est absolument pas dans l'intention de la direction d'utiliser cette quarantième heure de manière récurrente, comme si la durée du travail n'était désormais plus à 39h, mais à 40 h. Des débats en perspectives avec les planificateurs ?

Réorganisation de l'accueil de Limoges et Poitiers : ce point est reporté. Les élus du CE n'ont pas eu connaissance des avis des CHSCT sur ces dossiers.

En questions diverses, SUD interpelle la direction sur l'opération DSNG 3 caméras (1 heure de direct en improvisation totale) à l'occasion du retour du bouclier de Brennus à Castres après la victoire du Castres Olympique contre Toulon. SUD souhaite un engagement du pôle, puisque c'est lui qui dégage les moyens, pour que cela ne se reproduise plus dans ces conditions déplorables, déjà vécues en 2012 lors du retour du bouclier de Brennus à Toulouse.

Réponse constructive de Gérard Vallès : « on ne s'engagera pas à ne pas réitérer ». Et quant on insiste en rappelant les conditions de travail, le stress, les limites dépassées, la fatigue qui a laminé toute l'équipe ce jour là :

Gérard Vallès : *« Eh oui, c'est fatiguant de travailler. »*



La posture d'or